

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

OFFICE DES OEUVRES
ET DE LA PASTORALE SOCIALE

R E C U 1 2 DEC. 2005

Montréal, le 9 décembre 2005

AMEIPH
6462, Boul. St-Laurent
Montréal, Qc H2S 3C4

**Objet : Lettre d'appui à l'obtention d'un permis de résidence
pour Monsieur Belaoui -dossier 2948-5265-1093**

A l'attention de Luciana Soave

Madame,

Le sous-signé est directeur de l'Office de la pastorale sociale de l'Archevêché de Montréal. En partenariat avec un grand nombre d'organismes de la société civile, cet office diocésain contribue à la défense des droits humains et des droits sociaux, particulièrement ceux des personnes exclues, de tout âge. Par ses interventions auprès d'instances gouvernementales et par ses actions concrètes sur le terrain, l'Office de la pastorale sociale participe à l'accueil et à l'intégration des familles réfugiées ou immigrées. Il cherche à bâtir des ponts entre les communautés culturelles et linguistiques différentes ainsi qu'entre les générations, afin de promouvoir un meilleur vivre ensemble dans les contextes montréalais et québécois.

C'est ainsi que j'ai pris connaissance de la situation de Monsieur Abdelkader Belaoui, une personne ayant une déficience visuelle, auquel *Immigration Canada* a refusé sa demande de résidence en vertu de raisons humanitaires. Il devrait être expulsé du Canada le 5 janvier 2006.

Monsieur Belaoui, originaire de l'Algérie, après un séjour aux Etats-Unis, réside à Montréal depuis 2003 où il a appris le Français et a entrepris des nombreuses démarches pour s'intégrer dans la société québécoise. Malheureusement, beaucoup de ses efforts n'ont pas donné les résultats espérés, car l'absence de statut empêche Monsieur Belaoui d'avoir accès à un emploi rémunéré. Cependant, il a montré sa détermination et son intérêt notamment en faisant du bénévolat en tant que téléphoniste réceptionniste, à l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées.

Considérant que Monsieur Belaoui a démontré une bonne volonté et capacité à s'intégrer dans la société québécoise, nous vous demandons d'arrêter le mandat de déportation et de lui accorder un permis de résidence.

Espérant une décision positive, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.



Brian McDonough, avocat
directeur de l'Office de la Pastorale sociale
Diocèse de Montréal